pédition de Chine, à leurs ascendants et descendants. »

— Mais vous bouleversez notre droit public; c'est le Conseil d'Etat que vous dépouillez du droit de fixer les pensions, et cela au profit d'une Commission irresponsable et qui jugera sans appel! s'exclamait désespérément l'infortuné **M. Cailleux.**

Il oubliait, hélas! qu'il s'agissait d'une de ces réclames électorales contre lesquelles aucun raisonnement ne tient. Aussi s'est-il nettement entendu reprocher par **M. Pourquery de Boisserin**, un ministériel d'extrême teint, de préférer les intérêts des Lazaristes et des **Assomptionistes** (!!!) à ceux des familles des soldats malheureux; ce pendant qu'un autre ministériel à tous crins, **M. d'Estournelles**, se rallait à la motion Dumont à titre de protestation contre la politique d'expansion coloniale et d'impérialisme qui est celle du ministère actuel comme de ses prédécesseurs.

Cette fois, c'est par **256** voix contre **212**, que le pauvre ministre des Finances s'est vu contraint d'avaler l'amère potion.

Le rejet d'un amendement de **M. de Ramel**, autrement sage et pratique que le précédent, aux termes duquel 2 millions auraient été versés à la caisse des secours militaires, n'a point suffi à la lui adoucir.

—o—

Il ne restait plus qu'un point à liquider, cette disposition présentée par **M. Lasies** :

Seront comprises dans les indemnités les sommes nécessaires pour permettre au ministre de la Guerre de sauvegarder les droits des officiers et hommes de troupe de l'expédition de Chine.

Cette disposition a pour objet de dédommager les officiers et soldats du remboursement qui leur a été imposé, des parts de prise qu'ils avaient perçues, conformément à la loi, les règlements militaires à cet égard ayant été abrogés plusieurs mois après qu'ils en avaient légitimement profité.

Une véritable rage de vertu s'empare en ce moment des ministériels de l'extrême-gauche : les citoyens **Sembat, Rouanet, Pastre, Clovis Hugues** et *tutti quanti* rivalisent à qui mieux mieux en entendant, preuves en mains — j'entends le *Règlement du service en campagne* à l'appui — **M. Lasies** démontrer le mal-fondé de la répétition imposée aux officiers et soldats de sommes perçues en vertu d'un règlement en vigueur.

— Et les évêques? ricane l'intelligent (combien!) socialiste millionnaire **Morineaux.**

— Monsieur Berteaux, je ne suis pas ici pour défendre les évêques; M. le président du Conseil suffit, riposte du tac au tac **M. Lasies.**

On pense de quel côté ont été les rieurs.

Le **général André** intervient : ses explications abracadabrantes du règlement, sur les partisans, les détachements, les corps d'armée qui ne sont pas des détachements, les prises qui sont défendues tout en étant permises, obtiennent un prodigieux succès d'hilarité. L'extrême-gauche appuie de tous ses gaietés, et Dieu sait s'ils sont puissants, son ministre préféré, mais la note gaie domine malgré tout.

Finalement, l'amendement Lasies a été repoussé à la faible majorité de **278** voix contre **250**.

Désireux d'outrager un peu l'armée, le citoyen **Pastre** est alors apparu apportant, comme conclusion du débat, une demande de modification totale du règlement relatif au service en campagne pour le mettre en harmonie avec l'esprit de la civilisation moderne.

Il en a profité, on n'en sera pas surpris, pour porter aux nues le général André, tout en vociférant contre le vol et le pillage dans l'armée.

Le ministre n'a eu garde de protester, et c'est **M. Lasies** qui a dû encore défendre l'honneur militaire, pendant que, de son côté, **M. Deschanel** s'élevait contre un langage qui « blesse les consciences françaises ».

Puis, sans s'être prononcée sur l'idée de l'ordre du jour du général André, la Chambre s'ajourna à jeudi la suite du débat, après avoir décidé de discuter vendredi l'élection contestée de M. Gérald à Barbezieux.

F. H.

SÉNAT

Sous la présidence de **M. Fallières**, le Sénat a poursuivi la discussion relative aux faillis : proposition de loi de **M. Bérenger.**

MM. Gérard et **Chamaillé** trouvent que leur collègue, M. Bérenger, va trop loin dans sa voie de la clémence et de l'indulgence. M. Chamaillé croit que la proposition, dans son ensemble, est mauvaise. En accordant trop facilement la réhabilitation, en fait, dit-il, une largesse au débiteur au détriment du créancier. Le rapporteur soutient, lui, que le plus souvent, les faillis sont victimes d'événements qui les ont ruinés.

Après une intervention de **M. Bérenger** pour expliquer le bien fondé de sa proposition, le Sénat a voté la réhabilitation possible du failli concordataire après cinq ans, la réhabilitation du failli qui justifie de la remise entière de ses dettes. Par contre, il a repoussé un paragraphe réhabilitant un failli qui, dans l'impossibilité de se libérer, justifie d'efforts persévérants et a été reconnu excusable.

M. Chamaillé a fait adopter un amendement ainsi conçu :

Le créancier opposant pourra, par requête présentée au tribunal et notifiée au débiteur, intervenir dans la procédure de réhabilitation.

La discussion, après en voté, a été renvoyée à vendredi 3 heures. Ce jour-là, le Sénat déterminera exactement la situation des faillis au point de vue électoral.

LES TROUPES DE CHINE

Tunis, 28 novembre. — Le paquebot arrivé ce soir de Marseille avait à bord 200 hommes du contingent militaire et la plupart des officiers et soldats du 2e mixte ayant fait la campagne de Chine, de retour de congé.

LE RAPPORT VOYRON

La presse continue de s'occuper du rapport Voyron. Il y a unanimité dans les journaux indépendants pour stigmatiser la divulgation d'un document qualifié de confidentiel.

M. de Lanessan est le ministre sur lequel se portent les soupçons.

Voici, d'ailleurs, quelques extraits des appréciations sur le fond même du rapport Voyron.

L'*Echo de Paris* écrit sous la signature d'un ancien missionnaire de Chine :

Sous ce titre, avec des récits incomplets, séparés de l'horreur des faits, de cet épouvantable siège de deux mois, les ennemis des missionnaires sont en train d'ameuter l'opinion contre ceux que les Chinois eux-mêmes respectent pour leurs œuvres de charité et d'instruction.

De l'ensemble des faits dès longtemps publiés, des récits mêmes de Mgr Favier qui, le premier, a parlé des pillages et des mesures prises pour arrêter ces conséquences de la guerre et les désordres qui l'accompagnent, voici succinctement la vérité :

Après la délivrance des légations et du Pé-tang, plus de 5 000 chrétiens étaient en ville, squelettes décharnés par la famine où les feuilles d'arbre bouillies avaient été presque l'unique ressource pendant huit jours.

En face d'eux, le palais du prince Ly, l'ennemi, un des chefs les plus acharnés des Boxeurs, l'assiégeant principal du Pé-tang.

Ce fut une ruée de ceux qui, tout à l'heure, se croyaient les victimes, sur cette résidence pour y piller les restes des vivres des Boxeurs enfuis.

Le trésor fut découvert et le pillage de la foule commença. L'arrêter eût été impossible. Mgr Favier, dépourvu de toute ressource pour nourrir ces 5000 hommes et les 20 000 autres qui étaient à la campagne, après avoir pris l'avis des ministres, s'employa pour transformer ce pillage en réquisition régulière, afin d'être à même de compter les sommes prises et, dès le premier jour, il annonça que ces sommes entreraient en ligne de compte dans le versement de l'indemnité que la Chine allait être obligée de verser.

Voilà pourquoi des missionnaires furent présents. Voilà comment put être modéré le pillage commencé par une foule exaspérée par les tueries des Boxeurs, et qui ne pouvait raisonner à froid comme nos humanitaires bien pourvus de toutes leurs aises.

M. Pichon, interrogé par le même journal, a fait ces déclarations :

— Vous avez lu, Monsieur le ministre, les extraits du rapport Voyron sur le rôle prêté à quelques missionnaires, à quelques soldats et à quelques marins après le siège ?

— Je ne connaissais pas le rapport Voyron. On ne me l'avait jamais soumis.

— Vous avez eu un rôle assez actif pour pouvoir me donner votre opinion sur les faits de pillage que le général mentionne dans les extraits que vous avez lus.

— Je n'ai jamais approuvé les événements qui se sont passés, après le siège, au palais de Ly, d'où l'on avait, notez-le, bombardé pendant les deux mois de siège le Pé-tang, c'est-à-dire l'évêché, la résidence de Mgr Favier.

Pendant tout le siège, les Boxeurs, armés, ayant à leurs têtes le prince Ly, qui est un des principaux membres de la famille impériale, qui avait une autorité considérable dans le conseil de l'empire, enveloppaient sur le Pé-tang, chaque jour, les projectiles les plus divers. Pendant le siège, l'existence de ces 3000 malheureux Chinois convertis, éprouvés par le feu des canons, par les explosions et par la famine, fut bien la chose la plus épouvantable qui se puisse imaginer.

S'étonnera-t-on, dès lors, qu'au lendemain de l'entrée des troupes du général Frey, qui les délivrèrent, il se produisît ce qui sous la Commune s'appelait la folie obsidionale? Les indigènes, rendus fous par les privations, la colère, se ruèrent sur le palais de Ly, d'où les habitants s'étaient enfuis, et firent main basse sur tout ce qu'ils y trouvèrent?

— Mais quel rôle jouèrent dans tout cela les missionnaires?

— Il n'y en avait que deux dont l'attitude fut justement réprimandée.

Je n'ai pas à citer de noms. Ce qu'il y a de sûr, c'est que plus tard, l'évêque de Pékin, selon qu'il l'avait promis dès le premier jour, opéra la déduction de ce qui fut pillé, d'accord avec le délégué du prince Tching et de Ly-Hong-Tchang.

Le *Soleil* :

Il faut que la Chambre nous dise s'il suffit à des sectaires de s'affubler de noms et d'insignes grotesques, d'esquisser des gestes rituels et d'échanger des mystérieux mots d'ordre, pour qu'aussitôt les archives de l'Etat s'ouvrent toutes grandes sous leurs yeux, pour que les secrets les plus délicats de notre politique soient confiés sans réserve à leur incompétence qu'à leur haine.

Vainement le président du Conseil a-t-il essayé de nier l'action de la Franc-Maçonnerie dans le scandale du jour.

Au surplus, si nous déplorons l'incident qui tant que preuve nouvelle de la mainmise maçonnique sur tous les services de l'Etat, nous ne nous sentons en rien gênés par la publication, même perfidement tronquée, du rapport Voyron.

Ce document n'ajoute rien au témoignage de Mgr Favier rendu dès le mois d'août de l'année dernière.

A cette époque, c'est-à-dire au lendemain même de sa délivrance, l'évêque de Pékin avait à pourvoir au logement, à la nourriture, à tous les besoins de 3000 chrétiens extenués par les privations du siège.

Aux portes mêmes du Pé-tang, des boutiques, des maisons, des palais abandonnés regorgeaient de ressources, d'argent et de denrées.

Mgr Favier estima qu'il était en droit de s'en servir.

Le ministre de France, consulté, fut d'un avis identique.

Il resta seulement convenu qu'une comptabilité rigoureuse serait dressée et que la valeur de toutes les expropriations ainsi opérées viendrait en déduction de l'indemnité à laquelle la Chine ne se pouvait plus refuser.

Pour qualifier de pillage un aussi légitime et scrupuleux procédé, il faut toute la bonne foi socialiste.

La *Libre Parole*. — M. Drumont écrit :

Pour tout homme encore en possession de son bon sens, il est évident qu'il n'y a aucune comparaison possible entre le soldat qui touche un chèque aux dépens du prince Ly et le député qui touche un chèque pour réduire au suicide un naïf actionnaire qui, en voyant son député voter pour le Panama, a cru que l'entreprise était sérieuse et que la Compagnie était honnête.

Les soldats n'en ont pas moins été obligés de rendre leurs chèques, tandis que les députés n'ont jamais rendu les leurs.

Seuls, les marins de la flotte, d'après le rapport du général Voyron, se sont obstinément refusés à rien restituer.

Le Figaro. — De M. Henri des Houx :

Qui paraît porter la responsabilité suprême de cette divulgation coupable ? N'est-ce pas M. de Lanessan lui-même, qui, en raison de ses attaches avec certaines sectes et certains partis, est suspect d'avoir demandé un rapport au général Voyron dans l'intention de livrer en pâture aux passions de ses amis l'honneur des missionnaires, des marins et des soldats?

Les récits authentiques atténuent déjà, s'ils ne la suppriment entièrement, la responsabilité de ces braves gens. L'incident tournera à la confusion de ses auteurs. Ce n'est pas assez: il faut qu'il tourne à leur châtiment et que les divulgateurs des papiers d'Etat soient frappés, si haut placés qu'ils soient.

Que dire aussi de cette Chambre qui a voté l'amendement ordonnant la publication dans l'*Officiel* des détails de la comptabilité relative aux menus frais de l'emprunt chinois ? Que dire de tout ce débat informe, rétrograde, et de ces scrutins incohérents ? Où allons-nous ? Quel gouvernement est possible en de pareilles conditions ?

C'est un horrible mélange de tous les pouvoirs et de toutes les attributions, un gâchis, une foudrière où toutes les institutions menacent de sombrer.

Au lieu de se serrer les coudes pour résister à l'enlisement, les honnêtes gens, ceux qui ont le respect de l'ordre, de l'autorité, de la liberté, se divisent, se querellent, se suspectent les uns les autres, de sorte qu'ils n'offrent plus même aucun point d'appui, aucun terrain de résistance à ceux qui pourraient les tirer du bourbier!

LES CONGRÉGATIONS

AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Vendée. — Le Conseil municipal de la Guyonnière a donné, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'autorisation des Pères Passionnistes, qui ont un noviciat sur le territoire de cette commune.

Vaucluse. — Le Conseil municipal socialiste de Bédarrides, invité à délibérer sur la demande d'autorisation des Frères Maristes qui dirigent une école libre, a répondu qu'il s'en remettait à la « sagesse du Parlement ». Mais il émet le vœu que, désormais, on refuse toute autorisation aux Congrégations qui voudraient établir des écoles libres dans la localité.

Tarn. — Le Conseil municipal de Mazamet, dont la majorité est protestante, a voté un avis favorable au maintien des Sœurs Clarisses. C'est l'adjoint, un protestant, qui a proposé le premier un avis favorable. Un autre protestant a appuyé avec énergie la proposition de l'adjoint « en faveur de ces saintes religieuses ». — Voilà des protestants qui méritent d'être loués. Leur attitude doit faire honte à plus d'un catholique.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'assistance obligatoire

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a entendu le président du Conseil sur les propositions de loi rapportées par M. Bienvenu-Martin relatives à l'assistance obligatoire des vieillards et des infirmes.

M. Waldeck-Rousseau a déclaré qu'il était d'accord avec la Commission sur les lignes générales du projet.

Il a formulé une seule réserve sur l'article 19 qui donne aux Conseils généraux le droit de se mouvoir dans certaines limites fixées par la loi pour déterminer le minimum ou le maximum de l'allocation à servir sur les communes pour les assistés.

Après le départ du président du Conseil, la Commission a décidé d'entendre le ministre des Finances, de demander ensuite la mise à l'ordre du jour de cette proposition ayant la reprise de la discussion de la loi sur les retraites.

L'arbitrage

M. Georges Berry vient d'écrire à M. le ministre des Affaires étrangères la lettre suivante :

« Monsieur le ministre, j'aurai l'honneur, demain jeudi, au début de la séance, de demander à vous interpeller sur le refus du Conseil administratif de la Cour d'arbitrage de La Haye d'examiner la plainte formulée par les représentants des républiques sud-africaines contre l'emploi comme combattants du personnel de violation continuelle des lois de la guerre.

» J'ai d'autant plus le droit de déposer une demande d'interpellation à ce sujet, que notre représentant diplomatique en Hollande siège au Conseil administratif de la Cour d'arbitrage.

» Je vous prie, Monsieur le ministre, de vouloir bien me dire quel jour votre santé me permettra de venir à la Chambre des députés afin que nous puissions fixer le date de la discussion de cette interpellation. »

La Commission de l'armée

Par 6 voix contre 4, elle a décidé, malgré l'avis du ministre de la Guerre, de maintenir la limite d'âge actuelle pour l'admission à Saint-Cyr et à Polytechnique.

Elle a chargé M. Forest de déposer une proposition de loi, dans ce sens, pour éviter que le ministre ne tranche la question par décret.

La législation fiscale

La Commission de législation fiscale s'est réunie aujourd'hui, à 3 heures, sous la présidence de M. Albert Christophle.

M. Lauraine a été nommé rapporteur

1° De la proposition de loi de M. Lasies tendant à supprimer le bonl de 14 % sur les mélasses ;

2° Du projet de loi portant fixation définitive des taux des primes d'exportation des sucres pour la campagne 1901-1902.

La Commission a, en outre, chargé M. de la Batut du rapport de la proposition de loi de M. Bertrand, tendant à modifier l'article 6 de la loi du 29 août 1871, en vue de remplacer la taxe d'enregistrement sur le montant des primes d'assurances contre l'incendie par une taxe sur le montant des sommes assurées.

La Commission a décidé de se réunir prochainement pour entendre la lecture de ses rapports.

Le blanc de céruse

M. Breton, député du Cher, doit poser au ministre du Commerce, qui l'accepte, une question sur les mesures qu'il compte prendre pour interdire l'emploi du blanc de céruse dans les travaux de peinture.

Cette interdiction peut être édictée en application de la loi du 12 juin 1893 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

La question sera posée soit vendredi, soit lundi, au début de la séance.

SOUSCRIPTION

OUVERTE PAR LE

groupe de l'Action libérale

EN VUE

des élections générales de 1902

Report : 50 176 fr. 08

An. de Paris	100 fr.
An. de Lille	20 fr.
Paul Clauzel, à P.	5 fr.
O. Chéradame Mauger	100 fr.
M. Rollet	100 fr.
Mlle A. Schmitt	20 fr.
M. J. Thibaudey, à	5 fr.
Ch. Detaire	1 fr.
E. Martin de Boville	100 fr.
Mme T.	100 fr.
Mme L.	10 fr.
Abbé Breda, curé de M.	50 fr.
Velten, à M.	2 fr.
A. Camoi	2 fr.
An. de Bayeux	100 fr.
Anonyme	10 fr.
Pour l'Action libérale	50 fr.
Anonyme	100 fr.
An. de Paris	5000 fr.
Pour les élections	20 fr.
Pour M. B.	400 fr.
Anonyme	20 fr.
Louis de B.	500 fr.
F. L.	50 fr.
Comtesse de M.	100 fr.
M. Le Roux	150 fr.
M. H., Paris	100 fr.
An. de Bordeaux	1 000 fr.
J. M., conseiller général	300 fr.
Mme C., rue de Rennes	40 fr.
M. Ogier	100 fr.
M. l'abbé C., à M.	100 fr.
An. de Grenoble	50 fr.
G. Place, à Tananarive	50 fr.
Pagès, à Paris	500 fr.
Mme L.-R. (Basses-Alpes)	200 fr.
Anonyme	20 fr.
Emile D.	10 fr.
Comte de W., à L.	200 fr.
Anonyme	100 fr.
Henry C., à Paris	1 000 fr.
An. de Montauban	2 fr.
M. Labrosse, à Puypéroux	5 fr.
M. l'abbé de Cheville, archiprêtre à A.	20 fr.
M. l'abbé Lepicier, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Flo	10 fr.
M. Bimory, à Paris	50 fr.
Mme Langlois de Saint-Chéron, Paris	100 fr.
An. du Mans	50 fr.
M. le chanoine Lenormand, à Evreux	10 fr.
M. l'abbé Fillion, vicaire général, à Evreux	50 fr.
Anonyme	100 fr.
M. l'abbé Guérin, doyen de Chaillard	10 fr.
M. l'abbé Decalleux, vicaire à Chaillard	10 fr.
M. l'abbé Bouvier	10 fr.
M. l'abbé Coubon, curé de Mogley	5 fr.
M. l'abbé Salus, professeur au Petit Séminaire, à Agen	5 fr.
Offrande d'une pauvre communiauté	20 fr.
T. B.	20 fr.
Anonyme	50 fr.
Un Audois	5 fr.
M. J. Debq, à Amiens	20 fr.
M. C. de Montenon, à Poitiers	10 fr.
An. de Boulogne	240 fr.
L. A. S.	50 fr.
Un groupe de professeurs libéraux et patriotes	50 fr.
M. Lulier (1er à-compte)	0 fr. 50
Un missionnaire de Coutances	5 fr.
L. Pesller, Avallon	9 fr. 55
An. de Lanzille	50 fr.
« Pour que le groupe devienne une armée »	5 fr.
Un prêtre de Poitiers	50 fr.
P. Marsy, La Gorgue	20 fr.
A. Lamy Marez	20 fr.
An. des Deux-Sèvres	5 fr.
Divers	50 fr.
Durand Huel, à Paris	1 000 fr.
Anonyme	5 fr.
La semaine de tabac d'un vieux troupier	1 fr.
L. Constant, Toulouse	5 fr.
Mercier, à Paris	20 fr.
Anonyme	1 008 fr.
Mme S. G. et son fils	1 000 fr.
M. M., à Saint-Etienne	1 000 fr.
Espérance	500 fr.
Un de nos confrères	500 fr.
Anonyme	100 fr.
Mr Hébert	200 fr.
Une abonnée	100 fr.
Une abonnée	100 fr.
« Pour l'œuvre sociale du salut de la France »	105 fr.
An. de Douarnenez	150 fr.
Anonyme	100 fr.
Le chanoine Delsumsome, curé-doyen de Napterre (Seine)	100 fr.
T. M.	100 fr.
M. Estelle	100 fr.
C. C. G.	107 fr.
M. Duconnet, à A.	100 fr.
M. l'abbé J. Piton	100 fr.
An. de Saint-Fleur	100 fr.
Six prêtres de la Côte-d'Or	60 fr.
Anonyme	50 fr.
Anonyme	50 fr.
Un prêtre du diocèse de Paris	50 fr.
Une institutrice en retraite	50 fr.
« Vive le Christ! »	50 fr.
M. Benott, à F. (Oise)	80 fr.
Une cassette remplie de pièces neuves : envoi d'une jeune fille	45 fr.
M. C. Michel, à P.	50 fr.
M. L. Rambaud, à Epinal	50 fr.
M. le comte et Mme la comtesse de Faviergas	50 fr.
An. de A. (Corse)	42 fr. 85
An. d'Afrique	50 fr.
M. l'abbé Constant, à D. (Landes)	50 fr.
Mme Tolloux	50 fr.
Un curé patriote de V.	50 fr.
M. J., à Arras	50 fr.
An. de Langres	50 fr.
An. de Saint-Symphorien	50 fr.
M. l'abbé Cottard, à St-E.	50 fr.
« Nous voulons la liberté et nous l'aurons ! » Domfront. Un groupe d'abonnés de la *Croix*	50 fr.
Un prêtre de Troyes	50 fr.
Domaine Saint-Christophe (an.)	50 fr.
M. l'abbé J. Trinoct, à C.	50 fr.
M. l'abbé R., à Antibes	30 fr.
Mme Tolloux	50 fr.
An. de l'Oise	20 fr.
Anonyme	40 fr.
Mme Patien	25 fr.
D. G.	20 fr.
C. H. D.	20 fr.
E. F.	10 fr.
Institution Saint-Louis à Lorient	53 fr.
Un lecteur du Sacré Cœur	20 fr.
M. l'abbé F., à M.	30 fr.
Un Monsieur entraîné par leur exemple	30 fr.
Un hussard, pour Dieu et pour la France	20 fr.
« L'Union patriotique et vraiment française faite par Jeanne d'Arc au XVe siècle doit se reconstituer au XXe »	20 fr.
Mme Vve Langlois à Bruant	20 fr.
« *Absit dictis liberare nos Domine* »	20 fr.
Abbé M., à Notre-Dame de la Ch. (Saône-et-Loire)	25 fr.
An. de C.	20 fr.
Mme Vve M. Paton	20 fr. 15
M. l'abbé Langeron	20 fr.
M. Mettrier	20 fr.
P. E.	20 fr.
An.	20 fr.
« A la Gloire de Dieu ! »	20 fr.
Un curé des Vosges	20 fr.
Mme A. Gagnot	20 fr.
Un Monsieur entraîné par leur exemple	20 fr.
An. d'Alençon	20 fr.
Un prêtre de Chartres	6 fr.
J. B.	10 fr.
H. V.	10 fr.
Anonyme	4 fr.
Un lecteur de la *Croix*, A. D.	5 fr.
Abbé Bareth, à D.	5 fr.
Anonyme	10 fr.
Mme Vve François	2 fr.
« Pour la France qui ne veut pas mourir »	10 fr.
An. de P.	10 fr.
Maraval, à Perroz (Orne)	5 fr.
Anonyme	40 fr.
« Pour Dieu et la patrie »	20 fr.
Anonyme	20 fr.
« Pour la fille aînée de l'Eglise »	10 fr.
La jeunesse catholique de Fourmies	20 fr.
M. François Gioan, à Nice	20 fr.
« Un qui rage de ne pouvoir pas faire plus, pour le moment »	20 fr.
M. Perdrigeon du Vernier, à R.	25 fr.
Mlle J. Bonaventure, à L.	3 fr.
Un Monsieur entraîné par leur exemple	20 fr.
Anonyme	1 fr.
Famille Bertrand et Aviat	20 fr.
MM. J. J., Paris	20 fr.
An. de Saint-Sauveur-le-Vicomte	15 fr.
Marie, Jeanne, Eugène, Charlotte Annick	10 fr.
Deux an. de Laval	5 fr.
Un jeune étudiant lorrain	0 fr. 50
Deux Enfants de Marie de Lorraine	1 fr. 50
Abbé Bergdell, à N.	1 fr. 60
M. l'abbé Bayssa, à M.	5 fr.
M. l'abbé Grolleau, à La V.	10 fr.
M. l'abbé Fleurat, à Montauban	10 fr.
M. Barbourgue	5 fr.
M. Séjournet	5 fr.
M. Lagnier	5 fr.
M. le Dr Houssay	10 fr.
M. E. Le Marchant, à L.	10 fr. 50
« Pour la France qui ne veut pas mourir »	10 fr.
M. l'abbé Servat, curé à St-G.	12 fr.
Mme Charles Richard, à G.-G.	5 fr.
E. à Evreux	5 fr.
Anonyme	5 fr.
An. de V.	10 fr.
« Pour Dieu, pour la patrie, pour la famille, sus à l'ennemi ! »	5 fr.
M. Henri Hussenet	0 fr. 50
M. Louis Masson	1 fr.
M. Charles Scimondres	2 fr. 40
Le colonel P., à M. (Gironde)	20 fr.
Quatre charmants enfants dont l'aîné n'a pas 6 ans	20 fr.
M. L. T., avocat, maire de C.	20 fr.
Anonyme	6 fr. 85
An. de l'Oise	10 fr.
Un vicaire de Seine-et-Oise	10 fr.
Un groupe de Tertiaires	10 fr.
M. et Mme Gibot	2 fr.
Brica	10 fr.
An. de Saint-Omer-Capelle	5 fr.
An. de Bamges-en-Pallers	17 fr. 50
« Courde Jésus, sauve la France »	2 fr.
An. de Brest	5 fr.
A. M.	10 fr.
M. C.	5 fr.
L. C., prêtre vendéen	5 fr.
Un fonctionnaire républicain. Prime d'assurance contre l'escalavage	5 fr.
Un vieux républicain criant à Monsieur Piou ! « Commandez fermé ! »	5 fr.
Un armurier	2 fr. 10
Anonyme	12 fr.
Premier mois, novembre	10 fr.
M. Chesnel	1 fr.
Une abonnée	2 fr.
« Dans l'espoir qu'il y en aura d'autres »	10 fr.
Vve Bigot	5 fr.
« A bas les sectaires ! »	5 fr.
An. de Rennes	2 fr.
Emma D.	1 fr. 05
H. P., curé de Tence	5 fr.
Cœur catholique de Française	2 fr. 50
« Pour le triomphe de la bonne cause »	5 fr. 30
M. l'abbé André Deheere, vicaire à St-Q.	5 fr.
M. l'abbé Delrue, vicaire à St-Q.	5 fr.
Marie Legrand, à St-Q.	2 fr.
Sacrifice d'un chapeau, don d'une pauvre fille	5 fr.
Don d'une servante	10 fr.
Le vicaire à M. (Morbihan)	5 fr.
M. Meunier, professeur, à B.	5 fr.
M. le curé et M. le vicaire de C. (Haute-Savoie)	15 fr.
Tout l'avoir d'une pauvre servante, soutien de ses vieux parents	5 fr.
Un ami de la *Croix* pour combattre son député radical	10 fr.
Obole d'un pauvre pour les élections	2 fr.
M. R. Tranzey	10 fr.
Charrière Lescouzès	2 fr.
M. l'abbé Soyer, à St-G. (Orne)	10 fr.
Un élève du Sacré-Cœur	10 fr.
Anonyme	10 fr.
Un vicaire	15 fr.
An. de St-Etienne-du-Mont	12 fr.
Obole d'un pauvre de bonne volonté	3 fr.
J. B.	3 fr.
Pour l'œuvre électorale	2 fr. 05
A vaillants cœurs, rien impossible	2 fr.
Une mendiante	0 fr. 20
« Pour la Sainte Eglise »	5 fr.
« A bas la F.-M. ! D »	5 fr.
Un ancien curé breton	11 fr.
Un Agathois « pour la délivrance du Saint-Père et de la France »	5 fr.
Auguste Cany	2 fr.
Abbé M., à M.	5 fr.
En l'honneur de la Sainte Famille	3 fr.
J. M. J.	5 fr.
M. l'abbé D., à D.	2 fr.
Un lecteur assidu de la *Croix*	5 fr.
Union et entente, le succès en dépend	3 fr. 05
E. M. H. (Aisne). Ami fidèle de la chère *Croix*	2 fr.
M. l'abbé M., à L. (Meuse)	10 fr.
M. Lépine, à Bordeaux (Gironde)	5 fr. 07
M. Lecerf, à La Chapelle	3 fr.
Abbé Lamicq	2 fr.
M. Auguste Venissac	5 fr.
Mlle F. Nix-Mandivit	5 fr. 05
Abbé G., à R.	10 fr.
An. à Rennes	5 fr.
Mme V. à Houilles	10 fr.
Mme Vve A. Lafosse à Ch.	10 fr. 05
Mlle Marie Joseph, pour son papa	5 fr.
Il est grand temps que ça finisse!	5 fr.
Abbé A. Rivier, à Ch.	2 fr.
Un curé qui veut la République ouverte à tous, même aux cléricaux	5 fr.
M. L. Fernand	2 fr.
Un prêtre du diocèse d'Evreux	5 fr.
Un curé picard	10 fr.
Abbé Sauvé	2 fr.
M. et Mme Sauvé	2 fr.
Abbé J. A. Pinget	5 fr.
M. Charles Rivière, à Igny	5 fr.
M. l'abbé Mevel, à C.	10 fr.
M. l'abbé Vigier, à C.	5 fr.
Total	72 941 fr. 26

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les cartes des départements ci-dessous indiquent par circonscription les votes des députés de chaque département sur la loi des associations.

Ces cartes permettent de juger facilement, et du premier coup d'œil, comment est composée actuellement la représentation parlementaire des départements dont nous étudions la situation électorale.

CONTRE LA LOI — ABSTENTION
POUR LA LOI — EN CONGÉ

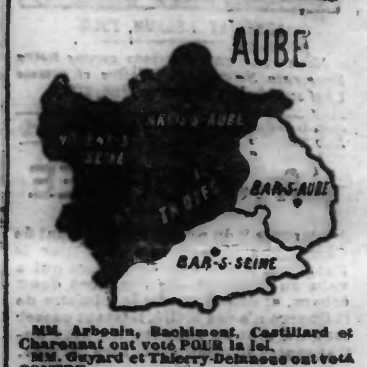

MM. Arbouin, Rachimont, Castillard et Charonnat ont voté POUR la loi.

MM. Guyard et Thierry-Delmons ont voté CONTRE.

Aube

Six députés

A Bar-sur-Seine, M. Guyard triomphera de la pression administrative. Le succès de M. Thierry-Delmons, élu en 1899 avec près de 4 000 voix de majorité, à Bar-sur-Aube, demeure assuré.

La victoire de M. Castillard, rad. ministr., qui n'obtint en 1899 que 4 369 suffrages contre 4 352 à M. le vicomte Armand, rép. lib., se changera cette fois en défaite.

Il en sera de même dans la première circonscription de Troyes où le radical socialiste Charonnat ne fut élu que par 6 705 voix contre 6 285 à M. le comte de Lannay, rép. lib. Les élections municipales de Troyes, qui ont chassé les socialistes de l'Hôtel de Ville, sont un indice caractéristique de l'état des esprits.

Le succès sera plus difficile, mais peut être remporté avec beaucoup d'organisation et d'activité dans la 2e circonscription de Troyes, contre M. Arbouin, rad. soc.

L'arrondissement de Nogent-sur-Seine est l'ancienne circonscription de M. Casimir-Périer, elle est en réalité modérée et le succès du Dr Rachimont est un succès tout personnel : il n'a d'ailleurs été réélu que péniblement au second tour de 1899 avec une majorité de 400 voix, Arvigon, sur 9 224 votants, contre M. Gillet, cons., élu au premier tour.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

Mme du Rocher de la Renaudière à Redon. — Mme Barbier de Montault (belle-sœur de Mgr Barbier de Montault) à Poitiers. — Mme Louis Gesnouet, née Andrieux, à Montbeton (Tarn-et-Garonne). — M. Bernard Garapin, à 1 ans.

POUR CEUX DE MARIE SOYEZ MON SALUT
(300 jours d'indulgence)

MARIAGE

On recommande aux prières le mariage prochain de M. Ignace Magnaldi d'Arcy-Vivez, avec Mlle Léonie Bacquié, de Tourtoulle (Aude).

ŒUVRES DIVERSES

Suivant des avis très autorisés et à cause de l'immense péril qui menace la France, nous suspendons la publication des demandes réunies sous la rubrique : « Œuvres diverses », afin de concentrer d'ici aux élections tous les efforts et toutes les ressources vers l'œuvre électorale qui, seule, peut être en ce moment la sauvegarde de toutes les autres.

LA « CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU 1er DÉCEMBRE

A propos du récent conflit franco-turc, dessin de Tofani. — L'abbé Grandcœur, nouvelle de Henri Caillaux, illustrations de F.-R. de Lucenay. — La Maison aux cigognes, roman de G. et M. Rousseau, illustration de Jeanne. — Usages et coutumes, par Mme Marguerite de Saint-Gaëne. — Jeux d'esprit, par Félix Jean. — Pour combler le déficit, projet humoristique d'un député, par Henriot. — Saint Ambroise refusant l'entrée de l'église à l'empereur Théodose, d'après Van Dyck.

Abonnement d'un an : 6 fr ; pour les abonnés *directs* de la *Croix* : 4 fr. — 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Le journal d'un solitaire

— Monsieur, il demande si vous dites vrai, tant c'est beau.

— Certainement. Pourquoi me supposez-vous l'intention de me moquer d'un pauvre diable?

— C'est que voyez-vous, Monsieur, jamais personne dans le pays ne donne un prix pareil.

— Eh bien! tant mieux pour lui, puisqu'il est le premier à se présenter.

— Sûrement, on en parlera beaucoup.

— Je m'en moque. Qu'il aille chercher ses outils, car le travail presse.

Rien que le temps de traverser la place, et je compris que l'heureux Dinaher venait de raconter sa bonne fortune à d'autres, car je suis assailli de trois ou quatre demandes. J'étais de bonne humeur, peut-être le plaisir d'avoir fait un heureux. Je les embauchai tous.

Dans la cour quel fouillis! J'enjambai des tas de moellons. Je trébuchai dans des amoncellements de vieux bois. J'escaladai des monceaux d'ardoises. Les ouvriers me saluèrent gaiement. Dans un